

OBLIGATIONS VACCINALES DES ÉTUDIANTS EN FILIÈRE SANTÉ

(Médecine, IFSI, Kiné, Orthophoniste, Dentaire, BMB, Maïeutique)

<p>OBLIGATOIRES</p>	<p>HEPATITE B</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Vaccination complète par 3 injections obligatoires Privilégier le calendrier vaccinal classique : T0 - T1 mois -T6 mois 2. Contrôle sérologique des anticorps anti HBs obligatoire (doit être fait au minimum 6 semaines après la dernière injection pour être valable) <p>DTP (Diphthérie-Tétanos-Poliomyélite) : être à jour</p> <p>TUBERTEST ou Intra Dermo Réaction à la tuberculine : Le résultat doit être inscrit impérativement en millimètres dans le carnet de santé. Attention : ce test tuberculinique est différent du monotest</p>
<p>FORTEMENT RECOMMANDÉS</p>	<p>ROR (Rougeole-Oreillon- Rubéole) : avoir eu deux injections</p> <p>COQUELUCHE : être à jour</p> <p>GRIPPE : vaccin annuel fortement recommandé aux étudiants en santé</p> <p>MENINGOCOQUE C : avoir eu une injection avant 25 ans</p> <p>VARICELLE : avoir eu la varicelle dans l'enfance avec certitude OU être vacciné OU faire un contrôle sérologique des anticorps en vue d'une vaccination</p> <p>COVID 19</p>

ATTENTION : Tout manquement aux obligations vaccinales vous expose à l'interdiction de réaliser les stages indispensables à la poursuite de vos études de santé.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du SSE pour mettre à jour vos vaccins ou pour toute information en appelant au 02 98 01 82 88.